

portant nomination de Préfets de Province

-----  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le Décret n°72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;  
VU le Décret n°72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et le Décret n°73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;  
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;  
VU l'Ordonnance n°74-7 du 13 Février 1974, portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;  
VU le Décret n°74-26 du 13 Février 1974, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;  
VU la Loi n°64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres entendu ;  
VU le Décret n°72-296 du 15 Novembre 1972, portant nomination de Préfets ;  
SUR proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- M. Pamphile VIDEGLIA, Administrateur Civil, est nommé Préfet de la Province de l'Ouémé, en remplacement de M. Mamadou KARIMOU, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- M. Simon Ifèdè OGOUMA, Ingénieur Statisticien Economiste, 1ère classe 1er échelon, est nommé Préfet de la Province de l'Atlantique, en remplacement de M. Arouna IDRISOU, appelé à d'autres fonctions.

Article 3.- M. Guy Boukary MORY, Professeur Suppléant, est nommé Préfet de la Province du Mono, en remplacement de M. Jean-Pierre AGONDANOU, appelé à d'autres fonctions.

Article 4.- M. Robert VINYOR, Ingénieur des Services Agricoles 2è classe 4è échelon, est nommé Préfet de la Province du Zou, en remplacement de M. Théophile AMOUSSOU-GUENOU, appelé à d'autres fonctions.

Article 5.- M. Ignace Boko ADJO, Professeur Certifié 2è classe 3è échelon, est nommé Préfet de la Province du Borgou, en remplacement de M. Expédit VIHO, appelé à d'autres fonctions.

Article 6.- M. Abdoulaye ISSA, Ingénieur Principal des Travaux Publics, est nommé Préfet de la Province de l'Atacora, en remplacement de M. Antoine AGOSSA, appelé à d'autres fonctions.

Article 7.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à COTONOU, le 8 mars 1974

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Intérieur  
et de la Sécurité,

Lieutenant Colonel Mathieu KEREKOU.

*M. A.*  
Capitaine Michel AIKPE.

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

*[Signature]*  
Capitaine Janvier ASSOGBA.

AMPLIATIONS : PR 5 - SGG 5 - MIS/DGAI 20 - DCCT-DN 2 - Ministères  
11 - CS 6 - Gde Chanc.-IAA 2 - DB-DSDV 2 - CF-DI-IGF-Trésor 4 -  
DEP-DAGJL-Dtion Stat. 6 - Provinces 6 - DFP+S/Dtion 6 - Intéressés 6.  
CNR 4 SPD 2 DGF 2 DJF 1 DP 8